

**Commune d'IXELLES**  
**Madame N. GILSON**  
Chaussée d'Ixelles, 168  
**B - 1050 BRUXELLES**

Vos réf. : 7B/PU/JP/BD/2014//484  
Nos réf. : AVL/KD/XL-2.233 /s.577  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Madame l'Echevine,

Objet : IXELLES. Rue du Conseil 2A.  
Remplacement des châssis et de la porte d'entrée (régularisation).  
**Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 25/09/15, sous référence, reçue le 01/10/15, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 14/10/15.

La demande porte sur une maison néoclassique qui est située dans la zone de protection de la Maison communale. Elle vise à régulariser le remplacement d'anciens châssis en bois (d'origine ?) par des nouveaux châssis en PVC « aspect bois » de couleur noire. La porte d'entrée en bois a également été remplacée par une porte en PVC vitrée.

La Commission ne peut souscrire à la régularisation des châssis et de la porte en PVC pour des raisons esthétiques et de développement durable. Elle regrette que les nouveaux châssis ne respectent pas les matériaux, la teinte et le modèle (l'allège des châssis du 1<sup>er</sup> étage a été supprimée) des châssis anciens. Les châssis en PVC devraient être remplacés par des châssis de qualité en bois (au moins lorsqu'ils seraient arrivés en fin de vie) tout comme la porte d'entrée (porte pleine en bois).

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Madame l'Echevine, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. : B.S.D. – D.M.S. : Mme O. Goossens ; B.S.D. – D.U. : M. M. Briard.